

AFFAIRE N° 7

ABONNEMENT aux journaux et périodiques pour l'année 1956.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 12 Décembre 1955

Mesdames,

Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir approuver les abonnements annuels ci-après, pour l'année 1956, qui sont servis à la Mairie, savoir:

	Nombre d' abonnements	Prix en C.F.A.
La Revue Agricole .....	1	500
Le Peuple: Secrétariat + Ste-Clotilde ..	2	1.200
La Démocratie .....	2	900
Le Progrès: Secrétariat + Ste-Clotilde .	4	1.200
Le Cri du Peuple .....	1	600
La Vie Communale et Départementale (Paris)	2	400
La Gazette des Communes et du Personnel Communal (Paris) .....	1	250
<del>xx xxxxx</del> .....	<del>x</del>	<del>xxxxx</del>
Recueil des Actes administratifs du Dépar- tement .....	5	940
Journal des Maires et des Conseillers Mu- nicipaux (Paris) .....	1	213
Journal Officiel de la République Française (Lois & Décrets) .....	1	1.273
		<hr/> 17.935
C. Prov .....		2.075
		<hr/> 20.000 Frs
		=====

Le Maire,  
Signé: VALLON-HOARAU.

Mme AMELIN. - Nous nous abstiendrons de prendre part au vote. Le Journal "Témoignages" ne faisant pas partie des journaux auxquels la Mairie est abonnée.

Le MAIRE. - Ménager des deniers communaux nous ne pouvons nous abonner à tous les journaux de l'île. Je vous demanderai donc de ne nous abonner qu'à des journaux d'annonces légales, c'est à dire les quotidiens.

Mme AMELIN. - Les annonces légales ne sont données qu'aux quotidiens? Mais à ma connaissance, la Démocratie, le Cri du Peuple ne sont pas des quotidiens.

Le MAIRE. - Votre observation est juste ma Collègue et je tiendrai la main à ce qu'elles ne paraissent que dans les journaux d'annonces légales.

Mme AMELIN. - Je tiens à faire remarquer que nous ne demandons <sup>pas</sup> la suppression de l'abonnement à la "DEMOCRATIE" nous demandons seulement de ne pas jeter l'exclusive sur "TEMOIGNAGES", journal d'information.

Le MAIRE. - Pour couper court à toute discussion je demanderai au Conseil s'il est d'avis de s'abonner à tous les journaux, qu'ils soient quotidiens - bi-hebdomadaires ou hebdomadaires ou aux seuls quotidiens.

A la majorité, moins le groupe communiste, le Conseil Municipal est d'avis de s'abonner aux seuls journaux quotidiens.

En conséquence, le Maire déclare que le crédit de MILLE CINQ CENTS FRANCS (1.500 Fcs) laissé disponible sera reporté sur les frais de bureau.

*Vu et soumis à l'approbation  
de Monsieur le Maire  
St Denis, le 17 Mars 1956  
P. le Secrétaire Général  
Le Chef de Service délégué  
Signé: F. J. Gavarini*

*Approuvé  
Saint-Denis, le 20 Mars 1956  
P. le Maire et par délégation  
le Secrétaire Général  
Signé: A. Petit*